



## COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 20 Mars 2017**

**Date de convocation : 15 Mars 2017**

Le vingt Mars deux mil dix à vingt heures trente, le Conseil Municipal de PRECY-SUR-MARNE, légalement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Madame Nicole THEVENET, Maire de la Commune.

**Etaient présents :** Mme THEVENET-Mr CHERONNET- Mr VANLERBERGHE-Mr MONSOREZ  
- Mme AUGRY- Mr PRENOM-Mr PRONIER-Mr HEDDEBAUX-Mme NICOLAS-Mme PELISSE  
- Mr JOUBERT.

**Absent excusé :** Mr POHU – Mme BOUGHEZAL

**Absente :** Mme FRIANT

**Secrétaire de séance :** Mme NICOLAS

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

### **CREATION D'UNE ENTENTE POUR LA GESTION DU RU DU RAPINET**

Suite au diagnostic mené par la CAMG (Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire) en 2016, les communes de Précý-sur-Marne, Trilbardou et la CAMG ont décidé de s'associer entre elles pour assurer une gestion cohérente du ru du Rapinet (entretien et restauration).

Pour l'année 2017, la participation de Précý-sur-Marne sera de 567€ en ce qui concerne le coût de « restauration » subventionné à 80%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Autorise Madame le Maire à signer la convention d'entente pour la gestion du ru du Rapinet et tous les documents afférents.
- Désigne par un vote à bulletin secret parmi les membres du Conseil Municipal, les 3 représentants de la commune de PRECY-SUR-MARNE qui siégeront au sein de l'Entente, à savoir :
  - Madame Nicole THÉVENET
  - Monsieur Michel PRONIER
  - Monsieur Gilles POHU
- Délègue au bureau municipal la responsabilité d'acter les décisions prises par la conférence de l'Entente.

## **MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AGENCE DES ESPACES VERTS (A.E.V.)**

Le Conseil Municipal, informé de la situation « fragile » de l'A.E.V., après délibéré :

- Exprime son attachement à la protection des espaces fonciers agricoles, verts et forestiers régionaux de notre commune ;
- Souligne son soutien à l'action de l'A.E.V., outil fidèle et efficace de la préservation de notre cadre de vie ;
- S'oppose à la vente des biens gérés par l'A.E.V., soucieux de la garantie de l'ouverture au public des espaces boisés et de la pérennité sur le long terme des activités agricoles, que seule peut garantir la propriété publique ;
- Demande à la Région de clarifier ses intentions quant au devenir de l'A.E.V. et de lui donner des moyens matériels pérennes pour mener à bien ses missions.

La Municipalité prendra rendez-vous avec Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional Ile de France pour avoir de plus amples informations.

## **ARRET DU PROJET DE P.L.U. ET BILAN DE LA CONCERTATION**

Madame le Maire rappelle que les Conseillers ont eu à leur disposition le porter à connaissance du Préfet, l'ensemble des échanges (courrier et compte-rendu) qui se sont tenus avec les personnes publiques, le dossier de concertation, le projet de P.L.U. sur lequel le Conseil Municipal est amené à se prononcer.

Elle explique également que le Conseil Municipal doit tirer le bilan de la concertation dont a fait l'objet l'élaboration du projet de PLU et cite, entre autres, quelques éléments liés à cet important dossier :

- la délibération du Conseil Municipal n° 8 en date du 04 Octobre 2013 prescrivant l'élaboration du P.L.U., fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation,
- le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables qui s'est tenu en conseil municipal le 05 Septembre 2015.
- la réunion publique du 24 Mars 2016 ayant porté essentiellement sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, ainsi que sur les principales dispositions réglementaires,

Le dossier de P.L.U. est présenté en laissant à chacun des Conseillers le soin de consulter ces pièces en séance.

### **Bilan de la Concertation :**

La concertation relative au projet de P.L.U. s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération fixant les modalités de la concertation et que ses modalités ayant permis à chacun de s'exprimer, ont été satisfaisantes.

Les principaux sujets de débats ont porté sur :

- Les milieux humides qui sont perçus comme trop étendus et trop restrictifs quant à l'usage possible des terrains,
- Les campings qu'il faut effectivement maintenir,
- Les transports collectifs qu'il faudrait renforcer : les transports à la demande sont importants mais insuffisants quant à leur vocation. Ils ne peuvent remplacer les transports collectifs réguliers qui doivent voir leurs plages horaires étendus pour éviter l'utilisation des voitures
- La création de liaisons douces et notamment l'établissement d'une relation entre celle qui accompagne le canal de l'Ourcq, le Haut des Larris, le centre village et le lac ;
- La poursuite de la politique de réaménagement du centre village en appui de la Place des Tilleuls et de l'Eglise ;
- La nécessité de créer des aires de stationnement tant public que privé, considérant que celles-ci pourraient sans dommage se situer sur des secteurs inondables.

Ils ont nourri la réflexion et ont conduit au fur et à mesure, à faire évoluer, approfondir certains éléments du projet de P.L.U. et valider ses principales options.

## **Arrêt du Projet de P.L.U.**

A l'unanimité, le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune examiné ce jour est arrêté.

## **Questions diverses**

- Démission de la Conseillère Municipale Mme BOUGHEZAL pour des raisons de changement de région.
- Lumières des Chemin des Larris : un devis a été signé pour le remplacement des 3 lampes.
- Panneau d'affichage : nous sommes dans l'attente du passage du consuel

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.